

Réunion d'information ouverte à tous en présentiel au Ce.F (participation en visioconférence possible) :

- le jeudi 09 avril 2026, de 14 heures à 15 heures
- le mardi 02 juin 2026, de 17 heures à 18 heures
- le lundi 14 septembre 2026, de 11 heures à 12 heures
- le jeudi 05 novembre 2026, de 11 heures à 12 heures

Les titres et diplômes concernés

Le Ce.F est référencé par France VAE pour 44 titres ou diplômes de niveau 3 à niveau 6 dont :

Assistant familial, Accompagnant éducatif et social, Accompagnant éducatif petite enfance, Maître de maison en secteur social et médico-social, Surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire, Agent de service médico-social, Moniteur d'atelier en milieu de travail protégé, Technicien de l'intervention sociale et familiale, Moniteur éducateur, Éducateur spécialisé, Éducateur technique spécialisé, Éducateur de jeunes enfants, Conseiller en économie sociale et familiale, Médiateur familial, CAFERUIS, ...

(liste complète des 44 diplômes sur demande et contact auprès du Ce.F)

Public concerné

Toute personne qui souhaite réaliser une démarche de validation des acquis de l'expérience visant un des titres ou diplômes indiqués à "Les titres et diplômes concernés".

L'accompagnement VAE est accessible aux personnes en situation de handicap. L'accès et l'aménagement des bâtiments sont conformes aux règles d'hygiène et de sécurité, et adaptés à l'accueil des personnes porteuses de handicap et à mobilité réduite.

Prérequis

Avoir effectué la demande de candidature sur France VAE pour l'un des titres ou diplômes indiqués à "Les titres et diplômes concernés" et choisi le Ce.F comme organisme accompagnateur (appelé Architecte Accompagnateur de Parcours sur France VAE).

Modalités d'inscription et d'accès à l'accompagnement

Le Ce.F est informé par France VAE dès qu'un candidat le choisit comme organisme accompagnateur lors de son dépôt de candidature. Le Ce.F prend alors contact avec le candidat pour organiser avec lui la suite de son parcours VAE.

Si le candidat prend contact avec le Ce.F avant d'effectuer sa candidature sur France VAE, le Ce.F réalise la phase d'information générale (procédure et étapes de la VAE, possibilités d'accompagnement, financement, ...) pour que le candidat puisse ensuite réaliser la saisie de sa candidature VAE sur France VAE et choisir le Ce.F comme organisme accompagnateur

Objectifs et contenus de l'accompagnement

L'accompagnement VAE vise à accompagner, conseiller, préparer et soutenir le candidat dans son parcours VAE visant un diplôme du sanitaire, de la première étape (étude de faisabilité) à l'analyse des résultats de validation après passage devant le jury VAE (entretien post-jury).

Le parcours d'accompagnement est constitué de deux phases (faisabilité et accompagnement), parfois trois avec le suivi post-jury.

Le parcours d'accompagnement débute par l'étude de faisabilité. Il s'agit d'un entretien individuel de 1 heure 30 qui vise à vérifier le lien direct et la cohérence du parcours d'expérience du candidat à la VAE avec le diplôme visé, et de valider le parcours personnalisé d'accompagnement. À l'issue de cet entretien, le dossier de faisabilité est complété par le Ce.F, co-signé par le candidat et le Ce.F puis déposé sur France VAE par le Ce.F afin que le certificateur puisse l'étudier et dans un délai maximum de 2 mois s'exprimer sur la recevabilité de la candidature.

Si le certificateur déclare la candidature non recevable, la démarche de VAE du candidat et donc l'accompagnement s'arrête.

Si le certificateur déclare la candidature recevable par le certificateur, l'accompagnement se poursuit.

La phase d'accompagnement à l'écriture du livret 2 de présentation des acquis de l'expérience et la préparation du jury VAE est constituée de :

- séances individuelles d'accompagnement méthodologique et d'aide à la rédaction du livret 2 (choix des situations significatives favorisant la mise en évidence des compétences, formalisation de l'écriture et pertinence des éléments de preuves, préparation et simulation de l'entretien avec le jury VAE)
- séances collectives d'accompagnement méthodologique et d'aide à la compréhension et l'appropriation des attendus et des outils de la VAE (référentiel professionnel et de compétences, fonctions et activités, méthode d'explicitation, livret 2 de présentation des acquis de l'expérience, l'épreuve orale de jury VAE).
- séances formatives sur divers thèmes spécifiques aux référentiels de compétences du titre ou diplôme visé (le cadre réglementaire, la relation éducative, communication et travail d'équipe, éthique et déontologie, démarche qualité et évaluation des ESSMS, ...) ou formation obligatoire (AFGSU 2 pour le diplôme Accompagnant éducatif et social).

Après passage du candidat devant le jury certificateur, dans le cas d'une validation partielle ou d'une non validation totale du diplôme visé, il est proposé au candidat à la VAE un entretien individuel de 1 heure afin de débriefer et analyser à froid les résultats et d'évoquer les options possibles pour poursuivre le projet et objectif initial de validation du diplôme.

L'entretien post-jury de 1 heure est automatiquement proposé aux candidats concernés. Cependant, il n'est ni programmé ni inclus dans l'accompagnement car son existence est en lien direct avec le calendrier d'organisation des jurys par le certificateur ainsi que des résultats obtenus par le candidat après passage devant le jury certificateur.

Les personnes ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé peuvent si elles le souhaitent solliciter un RDV avec l'Assistante de sécurisation de parcours et Référente handicap, en amont ou durant le parcours d'accompagnement afin d'étudier les éventuels besoins d'adaptation et les dispositifs d'aide et partenaires mobilisables.

Durée et calendrier

Le parcours d'accompagnement est personnalisé en fonction du profil d'expérience et de diplôme du candidat. Ainsi, le nombre d'heures d'accompagnement, le type de séance d'accompagnement, la durée du parcours et ses modalités d'organisation varient d'un candidat à un autre.

La durée maximum de cet accompagnement est de 58 heures avec :

- étude de faisabilité = 1 heure 30
- accompagnement méthodologique individuel = 17 heures 30 maximum

- accompagnement méthodologique collectif = 11 heures maximum
- formation collective thématique ou obligatoire = 28 heures maximum

L'accompagnement VAE est organisé sur une durée de 10 à 12 mois. La planification varie selon le candidat car elle dépend de la date à laquelle le candidat a réalisé sa candidature sur France VAE (possible 365j/365j) et du délai d'étude et de réponse du certificateur sur la recevabilité de la demande de VAE.

Dispenses

Certains diplômes donnent une équivalence et donc une dispense sur certains blocs de compétences. Les informations sur les possibilités de dispenses sont accessibles sur France Compétences (<https://www.francecompetences.fr/>).

La personnalisation de l'accompagnement VAE prend en compte l'existence ou non de dispenses pour le candidat VAE accompagné.

Intervenants mobilisés

Les séances individuelles et collectives de l'accompagnement sont assurées par des formateurs et professionnels expérimentés qui connaissent et maîtrisent le référentiel du diplôme, les techniques d'accompagnement et de guidance, les réalités du métier et des terrains d'exercice professionnel, et participent régulièrement aux jurys VAE de Nouvelle Aquitaine : responsable VAE, coordinateur des parcours VAE, formateur des filières sociales, cadre éducatif, responsable d'établissement ou service SMS, ...

Méthodes et outils mobilisés

Présentiel, ou distanciel ou mixte.

Suivi individuel avec accompagnateur VAE dédié.

Apports formatifs et d'outils et conseils méthodologiques.

Technique de l'Analyse des pratiques cliniques et de l'entretien d'explicitation.

Travail interactif sur le partage d'expérience et l'étude de situations professionnelles.

Mise en situation (simulation d'entretien).

Accompagnement à distance inter-séances (mail/téléphone).

Modalités d'évaluation

- Positionnement en amont de l'accompagnement (dossier de faisabilité).
- Fiche de suivi des accompagnements individuels pour l'évaluation continue et la traçabilité de l'avancée du parcours et des éventuels besoins d'adaptation et ajustements.
- Évaluation de la satisfaction du candidat à l'issue de la phase d'accompagnement.
- Évaluation de l'impact de l'accompagnement à 3 mois en aval de la phase d'accompagnement.

Validation et résultats attendus

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation :

- Assistant familial, [ici](#) (RNCP 41758)
- Accompagnant éducatif et social, [ici](#) (RNCP 36004)
- Accompagnant éducatif petite enfance, [ici](#) (RNCP 38565)

- Maître de maison en secteur social et médico-social, [ici](#) (RNCP 37424)
- Surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire, [ici](#) (RNCP 36360)
- Agent de service médico-social, [ici](#) (RNCP 41365)
- Moniteur d'atelier en milieu de travail protégé, [ici](#) (RNCP 39099)
- Technicien de l'intervention sociale et familiale, [ici](#) (RNCP 39680)
- Moniteur éducateur, [ici](#) (RNCP 39643)
- Éducateur spécialisé, [ici](#) (RNCP 41747)
- Éducateur technique spécialisé, [ici](#) (RNCP 41746)
- Éducateur de jeunes enfants, [ici](#) (RNCP 41745)
- Conseiller en économie sociale et familiale, [ici](#) (RNCP 41744)
- Médiateur familial, [ici](#) (RNCP 39645)
- CAFERUIS, [ici](#) (RNCP 36836)

Le résultat attendu est la finalisation et le dépôt du livret 2 sur France VAE, ceci permettant au certificateur de convoquer le candidat pour son passage de l'épreuve orale de jury VAE pour le titre ou diplôme concerné.

La démarche de VAE peut viser la validation d'un, de plusieurs ou de tous les blocs de compétences constitutifs du titre ou diplôme visé, selon le profil ou le choix du candidat VAE. Le jury VAE décide de la validation ou non de chaque bloc sur lequel il a à s'exprimer, indépendamment les uns des autres. Les blocs de compétences validés par un jury VAE le sont définitivement et leur validation ne peut pas être remise en cause ultérieurement.

Le taux de validation totale est de plus de 87 % (source France VAE)

Le taux de satisfaction des participants est de plus de 94 % (source France VAE)

Suites de parcours et débouchés

L'exercice du métier du titre ou diplôme concerné.

La poursuite vers la formation d'un titre ou diplôme du travail social de même niveau ou d'un niveau supérieur.

Le taux d'emploi à 6/7 mois des diplômés est de :

- Assistant familial 100 %
- Accompagnant éducatif et social 88 %
- Accompagnant éducatif petite enfance 57 %
- Maître de maison en secteur social et médico-social 97 %
- Surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire 95 %
- Agent de service médico-social 81 %
- Moniteur d'atelier en milieu de travail protégé 92 %
- Technicien de l'intervention sociale et familiale 100 %
- Moniteur éducateur 94 %
- Éducateur spécialisé 93 %
- Éducateur technique spécialisé 90 %
- Éducateur de jeunes enfants 95 %
- Conseiller en économie sociale et familiale 87 %
- Médiateur familial 85 %
- CAFERUIS 93 %

Sources :

- Cap Métiers "Insertion professionnelle des formé(e)s du sanitaire et social – enquêtes 2021, 2022 et 2023 Nouvelle Aquitaine"
- France Compétences
- ONISEP
- enquêtes auprès des promotions sortantes du Ce.F

Coût et financement de la formation

(organisme non assujetti à la TVA)

3480 €uros pour un accompagnement de 58 heures.

Les possibilités de financement varient selon le statut du candidat : plan de développement des compétences de l'établissement, Compte Personnel de Formation, aide individuelle de formation (A.I.F.) du Conseil Régional, aide au financement de la VAE de France Travail, aide individualisée de l'AGEFIPH, autofinancement partiel ou total.

Selon le statut et le type de financement envisagé, il est recommandé de l'employeur ou de l'OPCO de l'établissement, d'un conseiller France Travail, Mission Locale ou Cap Emploi pour avoir toutes les précisions nécessaires.

Contacts

Christian MANRIQUE, Coordinateur des parcours VAE, 06.21.50.67.30., christian.manrique@johnbost.fr

Maroi AZMIRRA, Assistante de formation, 06.26.29.05.55., maroi.azmirra@johnbost.fr

Charlotte ROBIN, Assistante de sécurisation de parcours et Référente Handicap, 07 77 26 99 86, charlotte.robin@johnbost.fr